



OLIVIER PAUL IMMOBILIER HONORAIRES D'AGENCE

Grille en vigueur à compter du 01/06/2017

IMMOBILIER ANCIEN

Prix net vendeur	Honoraires TTC sur:		Prix net vendeur	Honoraires TTC sur:	
	Mandat simple	Mandat exclusif		Mandat simple	Mandat exclusif
0 € à 49 999 €	10 %	9,7 %	190 000 € à 219 999 €	6 %	5,7 %
50 000 € à 89 999 €	9 %	8,7 %	220 000 € à 249 999 €	5,6 %	5,3 %
90 000 € à 109 999 €	8 %	7,7 %	250 000 € à 279 999 €	5,2 %	4,9 %
110 000 € à 129 999 €	7,5 %	7,2 %	280 000 € à 309 999 €	5 %	4,7 %
130 000 € à 149 999 €	7 %	6,7 %	310 000 € à 349 999 €	4,8 %	4,5 %
150 000 € à 169 999 €	6,8 %	6,5 %	350 000 € à 379 999 €	4,6 %	4,3 %
170 000 € à 189 999 €	6,5 %	6,2 %	Au delà de 380 000 €	4,4%	4,1%

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et sont exprimés toutes taxes comprises.

Taux de TVA en vigueur: 20%.

Ils seront dus le jour de la signature des actes authentiques.

LOCATION

	PART PROPRIETAIRE	PART LOCATAIRE
ENTREMISE	1€ / M2	-----
MONTAGE, ETUDE ET VALIDATION DE DOSSIER	8.5€ / M2	8.5€ / M2
ETAT DES LIEUX	3€ / M2	3€ / M2

Les montants sont exprimés toutes taxes comprise.

Taux de TVA en vigueur: 20%.

Ils seront dus dès la réalisation de la prestation concernée.

IMMOBILIER NEUF

VIVRE ICI LES SORINIÈRES ET VERTOU COMMERCIALISENT UN LARGE CHOIX DE
RESIDENCES NEUVES SELECTIONNEES
AUX MEMES PRIX ET CONDITIONS QUE LES PROMOTEURS.

L'agent immobilier est soumis aux dispositions générales d'information du consommateur prévues au code de la consommation et précisées par l'arrêté du 29 juin 1990 relatif à la publicité des prix pratiqués par les professionnels intervenant dans les transactions immobilières.